

# Action en justice contre le pavillon belge à Milan

**Les ex-employés du bar et du restaurant du pavillon belge à Milan préparent une action en justice contre l'État belge. Ils veulent réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi suite à leur départ.**

**PHILIPPE LAWSON**

Le couac qui a entraîné un arrêt de travail au restaurant du pavillon belge à l'Expo universelle à Milan (jusqu'au 3 octobre) va atterrir sur le terrain judiciaire. Selon nos informations, plusieurs jeunes qui avaient participé au mouvement d'action et qui ont aujourd'hui quitté l'aventure s'appêtent à introduire une action en justice contre l'État belge. Ils ont confié la défense de leurs intérêts à un avocat. Ils veulent demander des dommages et intérêts pour préjudice subi. «Plusieurs d'entre nous avaient quitté leur place notamment en France et ailleurs pour travailler au pavillon. Ils se retrouvent aujourd'hui dans des situations difficiles», nous a confié un des jeunes travailleurs occupés au restaurant et au bar à Milan.

## Contrats non conformes

À l'instar d'autres ex-collègues qui ont regagné leur pays (une vingtaine au total), il est rentré en Belgique. Il garde un souvenir amer de l'expérience à Milan. Dix jours l'ouverture de l'Expo, le 1<sup>er</sup> mai et 24 heures après son inauguration le 9 mai, le pavillon a été pénalisé par une grève d'une partie du personnel servant au bar et au restaurant.

Principalement des jeunes, ils reprochaient à la direction le non-respect d'une série d'engagements. On leur aurait promis un salaire net de 1.250 euros (1.500 euros voire 2.000 euros pour certains) ainsi que des frais de transport et de logement payés. Mais le net est devenu du brut. D'après les dirigeants du commissariat belge aux expositions, il s'agit d'une erreur liée à une mauvaise communication de l'ex-res-

ponsable du restaurant. Par ailleurs, le personnel a été engagé à partir du 15 avril alors que l'Expo n'ouvrait ses portes que le 1<sup>er</sup> mai. Les contrats n'étaient donc pas conformes aux dates réelles de prestations.

## Pas de réception provisoire

Contacté par nos soins, le commissariat belge aux Expositions n'est au courant d'aucune action en justice. On y indique toutefois qu'il faudra régler la question du tribunal qui sera compétent pour examiner la demande des plaignants (Italie ou Belgique). «Nous recevons aujourd'hui des demandes de plusieurs jeunes qui étaient partis et qui souhaitent maintenant revenir», nous a dit une source proche du dossier.

Il nous revient qu'un mois après l'ouverture de l'Expo, le pavillon belge n'a toujours pas fait l'objet de réception provisoire du bâtiment.

# 13 millions €

**La participation belge à l'Expo à Milan représente un investissement de 13 millions dont 8,2 millions pour le coût du pavillon.**

Or, il y a des malfaçons qui pénalisent son bon fonctionnement. Il y a des fuites d'eau et l'ascenseur ne fonctionne pas bien. Des discussions sont en cours avec l'entreprise Besix qui a construit le pavillon pour y remédier. Mais elles sont laborieuses. Le bâtiment représente un coût de 8,2 millions d'euros, hors les frais généraux. La moitié a déjà été payée à l'entrepreneur.